

Bilan succinct de la session relative aux qualifications et CRCT

CNU 60

5 au 9 février 2024 à Lille

La session qualifications des maîtres de conférences et des professeurs d'université s'est tenue du 5 au 9 février 2024 à Lille. Cette session a traité aussi les demandes de Congés pour Recherche et Conversion Thématique (CRCT) au titre du contingent national.

1. CRCT

Il est fondamental de suivre les recommandations de la section disponibles sur le site dans la rubrique CRCT :

<https://conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/entite/entiteName/CNU/idChild/33/idNode/4243-4248>

Cette année la section disposait de 16 semestres pour les MCF et PU confondus. Cela constitue une légère augmentation par rapport aux années précédentes (13 à 14 semestres par an). Le CNU a reçu 24 demandes (17 MCF et 7 PU) pour un nombre total de 33 semestres.

Sur proposition du bureau et après aval de la section :

- 11 semestres sont priorisés aux MCF
- 5 semestres sont priorisés aux PU

Le dossier rédigé par les candidats doit être clair et précis. Le principal critère est la qualité scientifique des projets. Il est à noter qu'une attention particulière, est apportée :

- à l'existence d'une mobilité internationale, attestée par une lettre d'invitation, en lien avec le projet proposé dans le cadre d'un congé pour recherche
- à la démarche mise en œuvre par le candidat concernant les implications de la demande CRCT sur ses enseignements
- à la qualité du projet (cohérence/intérêt pour le candidat et son environnement, collaborations, ...) et du dossier du candidat (activité en recherche, responsabilités, ...). Il est rappelé que le CRCT ne doit pas avoir pour objectif le passage d'une HDR, le montage de dossiers ou la gestion de projet type ANR.
- aux délégations ou CRCT précédents obtenus (plus ils sont récents, moins le candidat a de probabilité d'être retenu).

2. Fonctionnement de la session de qualification 2024 et conseils généraux

Pièces à fournir :

- La démarche concernant la demande de qualifications est décrite depuis le portail Galaxie à la page « qualification » :

https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/CNU_qualification.htm

Il est fondamental de transmettre toutes les pièces obligatoires (journal officiel), quelle que soit la section CNU.

Ces pièces sont vérifiées en amont par le ministère qui se prononce sur la recevabilité de la candidature. Seuls les dossiers recevables sont transmis aux rapporteurs du CNU.

- En plus de ces pièces, la section 60 du CNU demande des pièces complémentaires. Il est indispensable de consulter le site de la section 60 du CNU rubrique qualification pour avoir ces informations :

<https://conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/entite/entiteName/CNU/idChild/33/idNode/4243-4248%0D>

Il faut consulter les sous-rubriques : conseils généraux et recommandations MCF. Ne pas oublier de fournir la fiche individuelle demandée par la section.

Les critères utilisés pour l'examen des demandes de qualifications sont les mêmes que ceux de l'année dernière. Les discussions sur l'évolution de ces critères ont fait l'objet d'une assemblée générale de la section 60 du CNU le 26 mars. Ces évolutions seront appliquées à la prochaine campagne de qualifications. Vous pouvez trouver les détails sur les conseils généraux et l'ensemble des critères dans le compte rendu de la liste du GTT-AUM sur la session qualifications de 2023 :

https://gttaum.wordpress.com/wp-content/uploads/2020/12/bilan_qualifications-crcr_2023_liste-aum.pdf

3. Qualification Maître de Conférences

Le fonctionnement de cette session s'est effectué d'une manière assez semblable à celle de 2023. Nous reprenons ici l'essentiel de notre analyse précédemment publiée.

La section 60 a reçu cette année 517 dossiers, dont 58 abandons ou dossiers irrecevables, soit 459 dossiers valides à examiner.

Pour les candidats ayant reçu un avis favorable des deux rapporteurs, l'examen des dossiers s'effectue en deux sessions parallèles. Il s'agit essentiellement de candidats pour une première qualification qui sont clairement de la section 60, présentant au moins un article en premier auteur dans une revue internationale reconnue par la section 60 et ayant réalisé au moins 64h d'enseignements dans le supérieur ou 48h pour une thèse CIFRE. Pour ces candidats, les dossiers sont présentés brièvement par les rapporteurs afin de valider l'atteinte de ces minima.

Les autres dossiers sont ensuite traités en session plénière afin de s'assurer de la cohérence entre les avis émis sur chaque dossier et les recommandations aux candidats inscrites sur le site de la section 60 du CNU. Un dossier peut être réexaminé au cours de la session si une incohérence éventuelle est identifiée.

De manière indicative, il est à noter que :

- la section est très attachée à ce que la candidate ou le candidat ait au moins une publication en premier auteur. L'absence d'un article en tant que premier auteur doit être expliquée par le candidat et justifiée par tout document utile ;
- un nombre d'heures d'enseignement en-deçà des 64 h doit également être expliqué et justifié par tout document utile (contrat doctoral spécifiant l'interdiction ou la limitation du nombre d'heures autorisée, ...). Les efforts faits par le candidat pour réaliser des heures d'enseignement à l'issue d'un contrat limitant la possibilité d'enseigner sont pris en compte ;
- la section s'attache à s'assurer de la qualité de l'article, de la revue et du processus de relecture. Les publications dans des revues à temps de relecture faible, dans des revues peu connues de la section ou considérées comme potentiellement « prédatrices », dans des Special Issues, ... font l'objet d'un examen minutieux.

Bilan chiffré

- 517 dossiers de candidature ; ce chiffre est en augmentation par rapport à 2023 (447 dossiers) ;
- 58 abandons ou dossiers irrecevables (60 en 2023) ;
- 345 dossiers ont reçu un avis favorable pour la qualification (276 en 2023) ;
- 99 dossiers ont reçu un avis défavorable pour la qualification (104 en 2023) ;
- 15 dossiers ont été déclarés hors section (7 en 2023).

Le pourcentage de candidats qualifiés rapportés au nombre de dossiers recevables est d'environ 75% ce qui représente une augmentation par rapport à 2023 (71%)

4. Qualification Professeur des Universités

Depuis 2021, les MCF titulaires disposant d'une HDR sont dispensés de la qualification aux fonctions des professeurs des universités. Cette catégorie constituait l'essentiel des demandes avant 202. Aussi, actuellement le nombre de candidatures est faible. Pour cette année, il y avait 53 dossiers dont seulement 38 étaient recevables.

L'ensemble des dossiers est examiné en session plénière restreinte aux professeurs ou assimilés.

La qualité du dossier pour une qualification en section 60 est décrite dans (paragraphe 5, qualification professeur des universités) :

https://gttaum.wordpress.com/wp-content/uploads/2020/12/bilan_qualifications-crct_2023_liste-aum.pdf

Bilan chiffré

- 53 dossiers de candidature (26 en 2023) ;

- 15 abandons ou dossiers irrecevables (5 en 2023) ;
- 24 dossiers ont reçu un avis favorable pour la qualification (16 en 2023) ;
- 11 dossiers ont reçu un avis défavorable pour la qualification (5 en 2023) ;
- 3 dossiers déclarés hors section (0 en 2023).

Le pourcentage de candidats qualifiés rapportés au nombre de dossiers recevables est d'environ 63% ce qui représente une diminution par rapport à 2023 (71%).

Remarque : Afin d'aider les candidats dans la rédaction des dossiers, les fiches d'évaluation utilisées par les rapporteurs pour les qualifications MCF et PU sont jointes en annexe de ce document.

Instructions pour session Qualification 2024

Documents fournis

Fiches au format WORD pour faire vos rapports Qualification aux fonctions de MCF ou/et PR

Fichiers au format EXCEL pour le retour de vos avis pour Qualification MCF ou/et PR

1. Accéder aux dossiers : pièces obligatoires ET pièces complémentaires

Vous accédez aux dossiers qui vous sont confiés depuis votre espace Galaxie CNU. Une fois connecté, vous devez cliquer à gauche sur « **Qualification** » puis sur « **Candidats** ». Dans le 2^{ème} cadre, il est indiqué par défaut « Visualiser les candidats de la section ». A l'aide du menu déroulant, vous sélectionnez « **dont vous êtes le rapporteur** » puis cliquez sur « **Rechercher un candidat** ». La liste des dossiers à traiter apparaît.

A partir de cet écran, vous avez accès, pour chaque candidature, à un dossier complet contenant les **pièces obligatoires** déposées, dès lors qu'il a été déclaré recevable par la DGRH¹. Vous pouvez aussi cliquer sur le **numéro du candidat**. Depuis l'écran intitulé « Qualification : Consultation de l'identité », vous cliquez sur « **pièces du dossier** » (en haut à droite). Le numéro du candidat apparaît en **ORANGE** quand le dossier est accessible. L'examen de la recevabilité des demandes est en cours et s'achèvera au plus tard le 24 janvier 2024. En conséquence, le statut des dossiers évoluera au fur et à mesure de ces vérifications.

À partir de ce dernier écran : « **Consultation des pièces du dossier** », vous pouvez ouvrir et/ou télécharger toutes les pièces séparément, tels diplôme, rapport de soutenance, travaux, articles et ouvrages, curriculum vitae et **pièces complémentaires : fiche de synthèse et rapports de pré-soutenance**.

Il est à noter que les pièces complémentaires ne sont accessibles qu'à travers cette dernière procédure.

Le guide d'utilisation en ligne :

<https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/documentation/web/galaxie-cnu/qualification/candidats>

2. Réaliser l'expertise des dossiers

Les attentes minimales de la section communiquées aux candidats (décidées en Assemblée générale) sont à consulter sur le site du CNU section 60². Elles sont rappelées ci-dessous et sont à prendre en compte pour formuler votre avis. Pour la production scientifique, le rôle du rapporteur est de vérifier l'existence des articles, la qualité du contenu scientifique et de la revue.

¹ Direction Générale des Ressources Humaines (DGRH)

² <https://conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/entite/entiteName/CNU/idChild/33/idNode/4243-4248>

Attentes minimales de la section (MCF)

Une production scientifique minimale est exigée :

- Une publication, en tant que premier auteur (le candidat doit expliquer son implication dans l'article s'il n'est pas premier auteur), dans une revue indexée dans les bases de données et reconnue par la section 60. Cette revue doit être de qualité et reconnue par la section.
- Un brevet international avec numéro et fiche d'expertise peut venir remplacer un article dans une revue indexée.

Activités pédagogiques et de formation : Un nombre minimal d'heures d'enseignement de 64h (ou 48h pour les doctorants issus d'une thèse CIFRE) est exigé par la section, en présentiel ou distanciel. Il doit être certifié (Il est demandé de fournir une fiche de service ou un document certifié par l'établissement).

Attentes minimales de la section (PR)

Le critère «publication» est dépendant de l'investissement du candidat dans les autres activités. Pour une première qualification, un dossier présentant un investissement dans toutes les rubriques, un minimum de 10 articles dans des revues internationales à comité de lecture, de haut niveau scientifique et d'audience internationale, est attendu. Comme précisé plus haut, un volume minimal de publication plus important (18) est attendu pour les chercheurs à plein temps.

*L'encadrement d'un doctorant (thèse soutenue avec un pourcentage d'encadrement de 50% au moins) correspond à une expérience minimale. **(Explication supplémentaire : ou co-encadrement de plusieurs doctorants avec un total du pourcentage d'encadrement de 50% au moins)***

Une expérience en enseignement attestée et un minimum de 192h sont demandés par la section pour les candidats issus du CNRS, des laboratoires nationaux, candidatures internationales...

De plus, voici quelques éléments à vérifier :

- Vérifier que les 3 documents demandés par la section sont bien téléversés sur Galaxie : liste des publications (éventuellement dans le CV), fiche de synthèse et pré-rapports de soutenance. Vérifier la présence de justificatifs pour les heures d'enseignement. S'il manque un ou plusieurs documents complémentaires, traiter le dossier et mettre un avis « À débattre ». Une décision sera prise pendant la session.
- Si la fiche de synthèse n'est pas signée et si les heures d'enseignement ne sont pas attestées par l'établissement, mettre un avis « Non ».
- Vérifier l'existence et la qualité des articles, ainsi que leur publication dans des revues indexées dans Web of Science (WoS) ou Scopus. Si vous n'avez pas accès à ces bases par votre établissement, vous pouvez utiliser SCIMAGO (<https://www.scimagojr.com/>) pour connaître la renommée de la revue et Google Scholar (<https://scholar.google.com/>) pour l'existence de l'article. Attention : l'indexation dans Google Scholar n'est pas un critère, uniquement un moteur de recherche pour vérifier l'existence des publications. Vous pouvez aussi utiliser la version gratuite de SCOPUS (<https://www.scopus.com/freelookup/form/author.uri?zone=TopNavBar&origin=NO%20ORIGIN%20DEFINED>). Elle vous donnera les derniers articles de la personne dont vous aurez mis les coordonnées. De même, vous pouvez avoir des informations sur les revues (<https://www.scopus.com/sources.uri>).
- Pour le niveau s'appuyer sur le Quartile (Q1, Q2, Q3, Q4) qui a la propriété de classer en relatif les revues par thématique, ces informations sont sur les bases de données (sur WoS, cliquer sur le nom de la revue, les informations apparaissent).
- Attention aux issues spéciales, elles peuvent être issues de conférences où le processus de reviewing peut être un peu plus lâche que celui d'une revue. C'est le rôle du rapporteur d'apporter un avis.

- Pour les articles en Open Access, elles sont prises en compte si elles sont indexées sur WoS ou Scopus. Certains sites recensent spécifiquement les revues en Open Access comme DOAJ (<https://doaj.org/>).
- Pour les brevets : vérifier sur le site EspaceNet (<https://worldwide.espacenet.com/>). Un brevet international commence par WO.
- Les communications internationales et les chapitres d'ouvrage sont à mettre dans « Compléments éventuels sur la production »
- Pour l'enseignement, il est attendu 64h réalisées et attestées en face à face pédagogique (TD, TP, CM, sans facteur de conversion). Essayer d'évaluer l'implication en enseignement, les responsabilités de parcours, publications dans des revues pédagogiques.
- Responsabilités collectives ou/et administrative : attestation par l'établissement ou vérifier
- Encadrement pour une qualification PR à vérifier avec : <https://www.theses.fr/>
- Aidez-vous des renseignements disponibles sur le web pour vérifier la véracité des informations du dossier, en faisant une recherche sur le web.

3. Demande de dispense

La section se prononce sur les demandes de dispense.

Lorsqu'une dispense ou une équivalence doit être délivrée (thèse soutenue dans une université étrangère par exemple), il est demandé de joindre le document original (PhD), même s'il est rédigé dans une langue autre que le français. Dans ce dernier cas, il est demandé de joindre une synthèse en français ou en anglais des travaux.

Le candidat, titulaire d'un doctorat soutenu dans un pays étranger où aucun rapport de soutenance n'est établi, doit déposer dans l'application une attestation de l'université de l'absence de délivrance de ce rapport (attestation traduite en langue française) et, le cas échéant, de tout document équivalent à un rapport de soutenance.

4. Compléter la fiche et déposer le rapport dans Galaxie

Pour synthétiser votre rapport, compléter la fiche (format Word). Attention les fiches sont différentes pour MCF et PR.

Préalablement à la réunion plénière, vous saisissez les rapports dans l'application en cliquant sur le numéro du candidat puis depuis l'écran intitulé « Qualification : Consultation de l'identité » sur « Saisie des rapports » (en haut au milieu). Vous pouvez déposer votre rapport sous format pdf ou bien en allant remplir les cases rapporteur qui vous concerne, par copier-coller.

Si vous souhaitez faire un copier/coller dans Galaxie, écrire le rapport sans caractères spéciaux (é,è,ç,â,...) sinon lors de la copie de votre rapport sur le site galaxie des symboles non attendus apparaîtront car le site ne reconnaît pas les caractères spéciaux.

Si vous souhaitez télécharger le rapport sous forme de fichier, pas de limitation au niveau des caractères. Pensez à supprimer les parties du haut et du bas du document Word.

Pour rentrer sur Galaxie votre rapport rédigé sur le fichier Word, vous copierez le texte placé entre les deux lignes horizontales rouges après avoir fait votre expertise et le collerez dans « Rapporteur 1 » ou « Rapporteur 2 ».

Comment aller à « Rapporteur 1 » ou « Rapporteur 2 » ?

Cliquer sur "Qualification"

Cliquer sur "Candidat"

Dans "Visualiser les candidats :" choisir avec le menu déroulant "Dont vous êtes le rapporteur"
Puis, cliquer sur "Recherche un candidat"
Cliquer sur le "N° du candidat"
Cliquer sur " Saisie des rapports "
La zone de texte "Rapporteur 1" ou "Rapporteur 2" apparait
Pour la modifier aller dans "Modifier" en bas de la page ou télécharger votre document.
Pensez à "Enregistrer"

5. Les documents à utiliser

Vous devez travailler uniquement sur les documents présents sur le site, exclure les documents ou informations fournis par le(a) candidat(e) par courriel.

TOUTES LES PIÈCES COMPLÉMENTAIRES DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉES AU FORMAT ÉLECTRONIQUE SUR LE SITE GALAXIE.

Si vous êtes sollicité pour ce type de demande, **vous devez refuser, le candidat doit mettre les pièces complémentaires sur le site.**

6. Retour de vos expertises

Vous trouverez en attaché un fichier au format Excel dans lequel vous allez pouvoir mettre vos avis sur les dossiers dont vous avez été rapporteur.

Attention : ne pas modifier le fichier (trier, supprimer des colonnes, ...). Après avoir remplir vos avis (Oui, Non, Hors section, À débattre, A/R/I³, menu déroulant pour mettre votre avis).

Vous envoyez, par courriel, le fichier rempli en renommant le nom de l'onglet du fichier (Nom rapporteur) par votre nom.

³ A/R/I pour Abandon, Renoncement, Invalidation. Correspond à des dossiers non traités par la section.

Fiche d'expertise pour qualification "MAITRE de CONFERENCES"

Section n° 60 du C.N.U.

Nom du Rapporteur :

----- **DEBUT : A copier sur le site Galaxie/CNU dans SAISIE DES RAPPORTS** -----

• CANDIDAT

Nom :

Prenom :

Fonctions actuelles :

Depuis :

Domaine de recherche :

• PIECES COMPLEMENTAIRES du DOSSIER (supprimer les mentions inutiles)

Fiche de synthese (verifier aussi attestation d enseignement) : oui/non

Liste classée de la production scientifique : oui/non

Pre-rapports de soutenance these : oui/non

Autres (cas particuliers) :

• ACTIVITES de RECHERCHE et VALORISATION

Laboratoires ou equipes (noms et etablissements) :

Nbre d'articles dans revues indexees :

Liste des revues indexees du candidat verifiee (nom de la revue, quartile Q1, Q2, Q3, Q4, rang de l'auteur) : oui/non

Nbre de brevets internationaux :

Liste des brevets verifiee (numero du brevet international) : oui/non

Autres :

Complements eventuels sur la production :

• ACTIVITES PEDAGOGIQUES

Enseignements, nbre d'heures et etablissements :

Enseignements certifies par etablissement : oui/non

Publications (Livres, Ouvrages) et Actions Pedagogiques (type / sujet / annee / nombre co-auteurs)

• RESPONSABILITES COLLECTIVES ou/et ADMINISTRATIVES

Liees à la recherche :

Liees à l'enseignement :

• **AUTRES ELEMENTS REMARQUABLES du DOSSIER** (Autres qualifications, Membre comite de lecture ou scientifique, Distinctions, ...)

----- **FIN : A copier sur le site Galaxie/CNU dans SAISIE DES RAPPORTS** -----

Avis du RAPPORTEUR : OUI -NON - A debattre - Hors section - A/R/I

Pour les diplomes etrangers : indiquer si equivalence à donner

Proposition d'avis circonstancie (pour les dossiers « non qualifies ») :

Fiche d'expertise pour qualification "PROFESSEUR des UNIVERSITES"

Section n° 60 du C.N.U.

Nom du Rapporteur :

----- **DEBUT : A copier sur le site Galaxie/CNU dans SAISIE DES RAPPORTS** -----

• CANDIDAT

Nom :

Prenom :

Fonctions actuelles :

Depuis :

Domaine de recherche :

• PIECES COMPLEMENTAIRES du DOSSIER (supprimer les mentions inutiles)

Fiche de synthese : oui/non

Liste classée de la production scientifique : oui/non

Pre-rapport de Soutenance HDR : oui/non

Autres (cas particuliers) :

• ACTIVITES de RECHERCHE et VALORISATION

Laboratoires ou équipes (noms et établissements) :

Nbre d'articles dans revues indexées :

Liste des 10 meilleures revues indexées du candidat vérifiée (nom de la revue, quartile Q1, Q2, Q3, Q4, rang de l'auteur) : oui/non

Nbre de brevets internationaux :

Liste des brevets vérifiée (numero du brevet international) : oui/non

Autres :

Nbre de thèses soutenues encadrées (Préciser les taux d'encadrements, vérifier si attestations et indiquer la somme des % en ne comptant que ceux $\geq 25\%$) :

Nbre thèses en cours :

Nbres de M2R encadrés ou en cours :

Compléments éventuels sur la production :

• ACTIVITES PEDAGOGIQUES

Enseignements et établissements (éventuellement) :

Service statutaire complet : oui/non

Publications (Livres, ouvrages) et Actions Pédagogiques (type / sujet / année / nombre co-auteurs)

Prime de responsabilités pédagogiques (si oui périodes) :

• RESPONSABILITES COLLECTIVES ou/et ADMINISTRATIVES

Lies à la recherche :

Lies à l'enseignement :

Prime d'administration ou de charges administratives : si oui période(s)

• RELATIONS INTERNATIONALES (conventions, invitations, ...)

• RELATIONS INDUSTRIELLES : (Responsabilités ou coresponsabilités, ...)

• AUTRES ELEMENTS REMARQUABLES du DOSSIER (Autres qualifications, Membre comité de lecture ou scientifique, Distinctions, ...)

----- **FIN : A copier sur le site Galaxie/CNU dans SAISIE DES RAPPORTS** -----

Avis du RAPPORTEUR : OUI -NON - A débattre - Hors section - A/R/I

Pour les diplômes étrangers : indiquer si équivalence à donner sont attestées

Proposition d'avis circonstancié (pour les dossiers « non qualifiés ») :